

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 FÉVRIER 2022**  
**Affiché à la porte de la Mairie le 14 Février 2022**

**En application de l'Arrêté Municipal N°2021/014 en date du 16 Novembre 2021**

**Etaient présents :**

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE, GAUDEFROY  
MMES MORELLE, TARGY, POUILLARD, LAUGIER, BRUXELLE, GABRIEL

**Etait absent et excusé :**

Monsieur MARTIN Jean-Pierre

**Procuration :**

Madame CRAMPON Hélène donne procuration à Monsieur SENECHAL Dominique

**Secrétaire de séance :** Monsieur DUFOUR

Ordre du jour :

- Désignation du Secrétaire de Séance : Monsieur DUFOUR Jean-Paul
- Adoption du compte rendu Session Extraordinaire du 10 Janvier 2022 – Secrétaire de Séance Monsieur HILLION Patrick
- Informations et Communications du Maire
- Compte rendu Sous-Commission Environnement du 26 Janvier 2022
- Compte rendu Commission Fêtes et Cérémonies du 02 Février 2022
- Examen et étude des projets de délibérations
- Questions diverses

**PROJETS DE DELIBERATIONS :**

- N°1 – Réduction Impôts Fonciers – Remboursement 2021
- N°2 – Demande de subvention FIPDR clôture sécurité École
- N°3 – Demande de subvention Chaufferie École – D.E.T.R
- N°4 – Demande de subvention Chaufferie École – A.P.I
- N°5 – Convention ADICA Chaufferie École
- N°6 – Subventions Communales 2022 – Tableau annuel
- N°7 – Subventions Communales 2022 – Condren Solidarité Fêtes et Social
- N°8 – Note de synthèse 2021/2022
- N°9 – Débat d'orientation budgétaire 2022
- N°10 – Demande de subvention Achat Camion – A.P.I

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 18 heures dans la Salle Brunehaut en application de l'Arrêté Municipal N°2021/014 du 16 Novembre 2021.

## **I. Adoption du Compte rendu du 10 Janvier 2022**

Le compte rendu de la séance extraordinaire du 10 Janvier 2022 dont le Secrétaire de Séance était Monsieur Patrick HILLION est adopté à l'unanimité.

## **II. Communications et Informations du Maire**

En ouvrant la séance Monsieur le Maire a tenu à féliciter notre collègue Fabrice Lefebvre pour l'obtention de la Médaille d'Argent Régionale – Départementale et Communale pour 20 ans de présence au sein de notre Assemblée Communale.

Cette distinction lui sera remise à l'occasion d'une cérémonie officielle et probablement le 14 Juillet prochain. Les modalités seront arrêtées très prochainement.

Comme il le fait à chaque séance, Monsieur le Maire demande à ce que nous ayons une pensée pour nos Concitoyens qui nous ont quitté depuis la dernière réunion à savoir :

- Monsieur Michel LAOÛT 83 ans Rue Saint-Momble
- Monsieur Francis CHOLANT 91 ans Chaussée Brunehaut

### **a) Covid 19**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la situation sanitaire selon les dernières données reçues à savoir :

Taux d'incidence départemental au 07.02	=	2 828,4 cas pour 100 000 habitants
Taux d'incidence au niveau de l'Agglomération	=	3 159
Couverture vaccinale	=	91 %

Bonne note est prise ; le taux de positivité dans le Département 36,8 % étant supérieur à celui de la France de 33,6 %.

Le respect des gestes barrières étant toujours de vigueur.

### **b) Don**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu de Monsieur Philippe NABERES un tableau qui avait été offert à son père alors Maire de Condren représentant les Armoiries de la Commune ; pièce en cuivre martelé.

Cette œuvre d'art sera apposée dans la Salle du Conseil Municipal en souvenir.

Une lettre de remerciements sera adressée à Monsieur NABERES.

### **c) Travaux en cours**

Monsieur le Maire a ensuite donné aux élus le point sur la situation des travaux actuellement en cours dans la Commune.

Pour ce qui est de l'enfouissement des réseaux, les travaux de génie civil sont achevés.

Les candélabres devraient être implantés dans la 3<sup>ème</sup> semaine de Février avec ensuite dépose des lignes et des anciens supports.

Quant aux tranchées elles doivent être rebouchées pour le 15 de ce mois.

En ce qui concerne les branchements "plomb" les travaux sont quasiment achevés. Reste le raccordement au Garage Chaussée Brunehaut.

La réception de chantier devrait pouvoir être envisagée sous peu.

Bonne note est prise.

### **d) Cuve Incendie Route de Chauny**

La cuve implantée le long de la Route de Chauny a été réceptionnée par les pompiers le 25 Janvier.

Avec cette réception la défense incendie de la Commune est maintenant conforme au Règlement Départemental arrêté par Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire signale que deux autres citernes existent dans la Commune

- 1 au Magasin LIDL
- 1 aux ETS VETROCTECH

ce qui ne peut que renforcer notre protection générale

Bonne note est prise avec grande satisfaction.

### **e) Ateliers Municipaux**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que depuis le début de l'année une vaste opération de nettoyage aux abords des Ateliers Municipaux a été engagée.

L'attention du Conseil est appelée sur la destination à donner à certains éléments matériels trouvés sur le terrain.

La question reste posée et devra être traitée pour les prochaines sessions.

### **f) Zone Industrielle**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion de travail s'est tenue le Vendredi 4 Février sur le site de la Zone Industrielle en présence du Président de la CACTLF.

Au cours de cette réunion la situation économique de notre secteur a été évoquée avec d'une part la fermeture des sites, l'état de délabrement de certaines unités, voire de dépotoir, situation insupportable.

A cet égard Monsieur le Maire a signalé au Président de la CACTLF qu'il ne ferait pas réparer l'éclairage public du secteur tant que la situation serait de la sorte car rien ne sert d'éclairer des friches, des dépôts, des bâtiments vides, des décharges, ce serait du gaspillage d'argent.

Notre zone n'est plus une zone industrielle, une zone d'activités, mais une zone de délabrement économique.

Après cette visite une réunion de travail s'est tenue au cours de laquelle la candidature d'un repreneur potentiel a été évoquée avec satisfaction.

Monsieur le Maire précise d'autre part que ce matin, le Président de la CACTLF lui a annoncé la reprise des sites abandonnés suite à la procédure de liquidation.

Il s'agit là d'une bonne nouvelle en espérant que notre secteur puisse retrouver rapidement sa vocation qui était la sienne, de zone d'activités créatrice d'emplois.

Affaire à suivre.

D'autres pistes ont également été évoquées avec en particulier la création d'un site photovoltaïque actuellement sur 5 Ha et peut-être d'une superficie de 12 Ha ; des négociations sont en cours et vivement souhaitées.

### **g) Logement Communal 52 Chaussée Brunehaut**

Suite à nos précédentes réunions une décision de mise en vente de ce logement avait été arrêtée.

Monsieur le Maire donne lecture du mail reçu des acquéreurs potentiels ; ces derniers nous informant de leur décision de ne plus donner suite à ce projet au motif : Pas de suite favorable au financement du projet pour 2 raisons

- Taux d'usure actuel bloquant
- Valorisation du bien ne permettant pas de couvrir l'hypothèque du financement

Cet immeuble est donc remis sur le marché immobilier par l'intermédiaire du Notaire.

Affaire à suivre.

### **h) Lotissement dit des "Certelles"**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il doit les 17 et 18 Février avoir deux réunions de travail avec des promoteurs immobiliers avec comme ordre du Jour "Le Lotissement des Certelles".

Ce dossier remonte à plus de 15 ans. Il a connu de multiples phases, projets, et à ce jour les terrains sont toujours en culture.

Différents promoteurs se sont succédés mais rien n'y fait.

Un très long débat s'instaure d'une part sur l'origine d'emploi de ces terrains, sur les décisions de nos prédécesseurs, sur leurs motivations, leurs espoirs, leurs espérances, leurs déceptions, sur le

souhait de redensification de la population, de la population d'âge scolaire permettant de maintenir, de réunir les effectifs nécessaires et indispensables au maintien de l'école.

Ce sujet de la sauvegarde de l'école est toujours d'actualité à tel point qu'il y a deux ans nous avons été menacés d'une fermeture.

A la remarque formulée d'avoir des craintes sur un projet de lotissement, d'une grande attention, de ne pas aller trop vite ; d'être vigilants, Monsieur le Maire rappelle les points suivants qu'il ne faut pas perdre de vue à savoir :

- Nous n'avons plus la maîtrise du foncier puisque le terrain a été revendu à l'OPAC de l'Oise par la Commune
- La situation de l'emploi ; la situation économique, la conjoncture nationale, départementale sont des freins énormes à tout projet de développement de l'Habitat
- Les normes nouvelles en matière de construction imposent des coûts exorbitants aux projets immobiliers
- Les normes d'assainissement draconiennes engendrent des coûts importants des projets

Tout cela fait que nous ne pourrions envisager ce projet que par petites tranches car il faut trouver les candidats à l'accession si ce n'est que pour du locatif et encore ce n'est pas une préférence.

Si nous voulons sauver notre école il faut apporter du sang neuf dans notre population.

"Vous n'assistez pas aux réunions du Conseil d'École où, sans cesse on nous rabâche le problème, les craintes des effectifs insuffisants et en disant : "Monsieur le Maire pourquoi ne construisez-vous pas" quand cela va-t-il démarrer !!"

"Je ne veux pas que l'on puisse dire un jour « que si l'école ferme ce soit de ma faute ». "

"J'aurai tout fait. Je me suis battu la dernière fois il y a deux ans."

"Aujourd'hui je cherche d'éventuels promoteurs. J'ai réussi à faire classer cette zone par la CACLTF en zone prioritaire avec son soutien."

Il faut me dire si oui ou non il faut continuer à travailler sur ce projet des "Certelles" si c'est une volonté Municipale ou pas !!!

Une nécessité ou pas !!!

Si non "j'annule demain mes rendez-vous, mes contacts" et l'actuel exploitation agricole a encore devant lui de bonnes années.

"Ce n'est pas gagné d'avance. Je vous tiendrai au courant comme je le fais chaque fois en vous rappelant que gérer c'est prévoir".

### **III. Compte rendu Sous-Commission de l'Environnement du 26 Janvier 2022**

Présenté par Monsieur Jean-Paul DUFOUR.

Affaire à suivre après établissement du devis des travaux des abords du Pont du Canal.

#### **IV. Compte rendu Commission Fêtes et Cérémonies du 02 Février 2022**

Présenté par Monsieur Daniel GUERNUT

Bonne note est prise. Voir projet de délibérations correspondantes 6 et 7.

#### **V. Examen et étude des projets de délibérations**

##### **DÉLIBÉRATION N°1 : Réduction d'impôts fonciers – Année 2022**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dégrèvement d'impôts fonciers a été obtenu au profit de la Commune d'un montant de 350,00 €.

En application de l'article L411-24 du Code Rural et de la pêche maritime cette réduction d'impôts doit bénéficier au fermier locataire des terrains concernés.

Il convient donc de faire application de ces dispositions au profit des preneurs des baux communaux et ce, à hauteur et proportionnellement au dégrèvement d'impôts fonciers obtenu.

Après exposé, le Conseil Municipal,

1. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
2. **DÉCIDE** de faire application des dispositions de l'article L411-24 du Code Rural et de la pêche maritime
3. **DIT** que la répartition de cette réduction d'impôt sera effectuée entre les preneurs des baux communaux à hauteur des surfaces affectées à chacun d'entre eux
4. **DÉCIDE** de faire procéder au remboursement de sommes dues calculées et réparties comme suit :

- <b><u>JULIEN Rémy :</u></b>				
* ZB 14	6ha 07a 75ca	=	84,48 €	} 201,45 €
* ZB 14	2ha 74a	=	38,09 €	
* ZB 14	5ha 67a 50ca	=	78,88 €	
- <b><u>SCEA Laiterie du Clos Sainte Croix (VIGNON) :</u></b>				
* ZB 14	6ha 1a 25ca	=	83,57 €	
- <b><u>GAEC Bertrand du Plessier :</u></b>				
* ZB 14	4ha 67a 50ca	=	64,98 €	

5. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires de l'exercice 2022 article 673
6. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

## **DÉLIBÉRATION N°2 : École des Quatre Chemins Condren – Demande de subvention FIPDR – Programme S**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée Municipale que de multiples travaux ont été réalisés ces dernières années dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires.

Il convient de compléter ce programme de travaux par une intervention au niveau de la mise en sûreté de notre groupe scolaire des "4 Chemins".

Cette mise en sûreté passe par des travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique anti-intrusion au niveau de l'enceinte de l'école à savoir :

- Portail – Clôture – Serrure pompier

Un devis a été demandé à la S.A.S Musial 2 Rue du Bloc 02700 BARISIS-AUX-BOIS.

Il en résulte une dépense estimative de 2 677,56 TTC soit 2 231,30 HT.

Ce projet entre dans le cadre de l'engagement souscrit par le gouvernement de financer les projets de sécurisation des établissements scolaires ; programme qui se poursuivra en 2022.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal

- I. **ADOpte** la proposition formulée par Monsieur le Maire
- II. **DÉCIDE** de faire procéder aux travaux de sécurisation périmétrique aux abords de l'école tels que précisés ci-dessus
- III. **SOLLICITE** l'attribution d'une subvention au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation) au taux de 80 % du montant de la dépense HT soit : 1 785,04 €
- IV. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2022 article 21312 et la recette à l'article 1321
- V. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de cette décision

## **DÉLIBÉRATION N°3 : École dite "des 4 Chemins" Condren – Refonte de la chaufferie et Mise en place de télégestion / télérelève – Demande de subvention D.E.T.R**

Vu l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions générales relatives aux dispositifs d'aides dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer l'impérieuse nécessité pour la Commune de réaliser les travaux de refonte de la chaufferie et de mise en place de la télégestion et télérelève à l'École de Condren dite "des 4 Chemins" dans le cadre des économies d'énergie.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le devis de ces travaux estimés par l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) s'élevant à 22 400,00 euros HT soit 26 880 euros TTC se répartissant comme suit :

- Mise en place d'une chaudière gaz condensation 12 000,00 € HT
- Mise en place de la télégestion – télérelève 10 400,00 € HT

Considérant que la Commune peut obtenir une aide financière de l'État dans le cadre du dispositif "Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux" (D.E.T.R) et que le taux de subvention attendue est de 45 %

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous envisagé à savoir :

	<b>Assiette éligible</b>	<b>Taux souhaité</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b><u>D.E.T.R</u></b>	22 400,00 €	45 %	10 080,00 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer le montant de l'opération et le plan de financement correspondant

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **APPROUVE** le projet présenté
- II. **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevant à 22 400,00 € HT soit 26 880,00 € TTC
- III. **SOLLICITE** l'accompagnement financier de l'État D.E.T.R dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux D.E.T.R au taux de 45 % soit un montant de 10 080,00 €
- IV. **ADOpte** le plan de financement
- V. **S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- VI. **DIT** que le montant des travaux sera rattaché aux opérations budgétaires 2023
- VII. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**DÉLIBÉRATION N°4 : École dite "des 4 Chemins" Condren – Refonte de la chaufferie et Mise en place de télégestion / télérelève – Demande de subvention A.P.I**

Vu l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions générales relatives aux dispositifs d'aides dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (A.P.I)



Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer l'impérieuse nécessité pour la Commune de réaliser les travaux de refonte de la chaufferie et de mise en place de la télégestion et télérelève à l'École de Condren dite "des 4 Chemins" dans le cadre des économies d'énergie.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le devis de ces travaux estimés par l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne) s'élevant à 22 400,00 euros HT soit 26 880 euros TTC se répartissant comme suit :

- Mise en place d'une chaudière gaz condensation 12 000,00 € HT
- Mise en place de la télégestion – télérelève 10 400,00 € HT

Considérant que la Commune peut obtenir une aide financière du Département dans le cadre du dispositif "Aisne Partenariat Investissement" (A.P.I) et que le taux de subvention attendue est de 20 %

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous envisagé à savoir :

	<b>Assiette éligible</b>	<b>Taux souhaité</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b><u>AP.I</u></b>	22 400,00 €	20 %	4 480,00 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer le montant de l'opération et le plan de financement correspondant

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **APPROUVE** le projet présenté
- II. **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevant à 22 400,00 € HT soit 26 880,00 € TTC
- III. **SOLLICITE** l'accompagnement financier du Département A.P.I dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement au taux de 20 % soit un montant de 4 480,00 €
- IV. **ADOPTE** le plan de financement
- V. **S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par les subventions
- VI. **DIT** que le montant des travaux sera rattaché aux opérations budgétaires 2023
- VII. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

**DÉLIBÉRATION N°5 : Convention pour une prestation d'accompagnement ponctuel à la Maîtrise d'ouvrage – Mission d'assistance au dossier A.P.I / D.E.T.R – Opération N°ASS/2022-002**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'une étude diagnostic thermique a été réalisée au titre du Groupe Scolaire "Les 4 Chemins" de Condren, étude effectuée par l'ADICA Ingénierie 02.

Il convient désormais de poursuivre ce projet par la présentation des dossiers techniques et administratifs dans le cadre des demandes de subventionnement tant auprès de la D.E.T.R (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) que de l'A.P.I (Aisne Partenariat Investissement).

Une mission d'assistance a donc été sollicitée auprès de l'ADICA (Agence Départementale d'Ingénierie pour les Collectivités de l'Aisne 11 Bis Rue du Signier à Laon)

Cette mission est enregistrée sous les références ASS/2022-02.

Le coût forfaitaire de cette prestation s'élève à 300,00 € HT (trois cents euros hors taxes) ; coût déductible dans le cadre d'un conventionnement avec l'ADICA pour une mission de maîtrise d'œuvre complète pour la même opération.

Il vous est demandé de bien vouloir adopter cette convention.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal

- I. **ADOpte** la convention de maîtrise d'assistance au dossier A.P.I et D.E.T.R (opération N°ASS/2022-02)
- II. **DIT** que le coût de cette prestation forfaitaire est fixé à 300,00 € HT (trois cents euros hors taxes)
- III. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante entre la Commune et l'ADICA
- IV. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2022 article 611 (contrat prestation de service)

## **DÉLIBÉRATION N°6 : Subventions Communales 2022**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission Fêtes et Cérémonies en date du 02 Février 2022,

1. **FIXE** les subventions 2022 comme suit :

• Amicale des Chasseurs Condriinois	130,00 €	1 abstention
• Sporting Club de Condren	320,00 €	-
• Karaté Club de Condren / Viry	270,00 €	-
• Union des Anciens Combattants	250,00 €	1 abstention
• Country Aisne Spirit	400,00 €	1 abstention
• Don du Sang	180,00 €	-
• Alcool Écoute Joie et Santé	100,00 €	-
• Pétanque Butte Vouël / Condren	120,00 €	-
<b><u>TOTAL</u></b>	<b>1 770,00 €</b>	

2. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2022 article 6574 pour un montant total de 1 770,00 € (mille sept cent soixante-dix euros).
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour le versement des subventions.

### **DÉLIBÉRATION N°7 : Subventions Communales 2022 - "Condren Solidarité"**

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la 5<sup>ème</sup> Commission « Fêtes – Cérémonies Locales – Vie Associative – Sports et Loisirs » du 02 Février 2022.

- 1) **FIXE** les subventions Communales 2022 au titre de "Condren Solidarité" comme suit :

- Condren Solidarité "Fêtes"	9 000,00 €	2 Abstentions
- Condren Solidarité "Social"	5 000,00 €	2 Abstentions
- 2) **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires 2022 Article 6574 pour un montant total de 14 000,00 € (quatorze mille euros) ; ces montants étant susceptibles d'être reconsidérés en fonction des actions menées ou réalisées.
- 3) **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires pour le versement de ces subventions.

### **DÉLIBÉRATION N°8 : Note de synthèse 2021-2022**

Le Conseil Municipal,

Après exposé, explications, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **PREND** acte de la note de synthèse établie par le Maire préalable à l'élaboration budgétaire 2022 ; note retraçant les principaux éléments budgétaires 2021 et les prévisions (état de la dette – état des amortissements pour 2022).
- 2) **PREND** note de ces données financières préalables à l'élaboration budgétaire 2022.

### **DÉLIBÉRATION N°9 : Débat d'orientation budgétaire 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de débat d'orientation budgétaire prévisionnel de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal ;

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés ;

1. **PREND NOTE** du projet prévisionnel des investissements envisagés au titre de l'exercice budgétaire 2022 tels que repris sur les tableaux en annexe,

2. **ADOPTE** ce projet dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2022

**Débat d'orientation Budgétaire**

**2022**

<i><u>Nomenclature</u></i>	<i><u>Dépenses</u></i>	<i><u>Recettes</u></i>
Remboursement Capital	100 206,58 €	-
Dépôts et Cautionnements	500,00 €	500,00 €
Annuité Fibre	7 821,00 €	-
Eclairage public 3 <sup>ème</sup> tranche	37 000,00 €	-
Chemin des Escarsons	2 500,00 €	-
Aire de Jeux École	25 000,00 €	D.E.T.R 7 847,60 € A.P.I 4 904,75 € CACTLF 2 060,00 € } 14 812,35 €
Défibrillateur	2 500,00 €	-
Columbarium 4 <sup>ème</sup> tranche	4 000,00 €	-
Lanternes Mairie	4 000,00 €	-
Matériel Services Techniques	1 000,00 €	-
Matériel École	1 000,00 €	-
FCTVA	-	2 600,00 €
Amortissements	-	78 631,53 €
Taxe d'aménagement	-	2 648,23 €
Totaux	185 527,58 €	99 192,11 €

**Autofinancement 2022** = 86 335,47 €

**DÉLIBÉRATION N°10 : Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement – Remplacement du camion**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le camion benne de la Commune a été mis en circulation le 27 Juillet 2000 et que compte tenu de son état technique il convient d'envisager rapidement son remplacement.

Une proposition commerciale a été reçue du Concessionnaire Citroën Saint-Quentin Auto SAS Rue de la Chaussée Romaine ZAC La Vallée à 02100 SAINT-QUENTIN.

Le véhicule proposé est un Citroën JUMPER châssis Cabine Benne transporter 35 L2 Blue HD1 140 CV BVM 6 club au prix net remisé s'établissant comme suit :

HT 26 411,00 € soit 31 991,96 € TTC

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous envisagé à savoir :

	<b>Assiette éligible HT</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant de la subvention</b>
<b><u>Conseil Départemental de l'Aisne</u></b>	26 411,00 €	20 %	5 282,20 €

Après avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- 1) **ADOPTE** le projet présenté
- 2) **ARRÊTE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 26 411,00 € HT
- 3) **SOLLICITE** l'accompagnement financier du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (A.P.I) au taux de 20 % sur l'assiette éligible d'un montant de 26 411,00 € HT soit un montant de 5 282,20 €
- 4) **S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par les subventions et participations
- 5) **DIT** que le montant de la dépense sera rattaché aux opérations budgétaires de la Commune 2023
- 6) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

La prochaine session est fixée au Lundi 14 Mars 2022 à 18 heures Salle Brunehaut.

Cette réunion pourrait être reportée au Lundi 04 ou 11 Avril en fonction de la date de réception de l'état 1259 des Services Fiscaux indispensable à l'élaboration du Budget Primitif.

Le secrétaire de séance sera Monsieur Fabrice Lefebvre.

Séance levée à 19h30.

----0----

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Jean-Paul DUFOUR

Signatures du Conseil Municipal du 07 Février 2022 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José